

La Division du bétail applique la loi sur la généalogie du bétail, assure le contrôle de la production des bovins laitiers et de boucherie et des porcs, surveille les paris aux hippodromes, le classement des viandes, de la laine et de la fourrure et recueille et analyse les renseignements sur les marchés.

La Division des volailles met à exécution le programme national d'amélioration des volailles, y compris le contrôle de la ponte et l'inspection des couvoirs, et applique les règlements relatifs au classement des produits avicoles.

La Division des fruits et légumes applique les lois relatives au classement des fruits et légumes frais ou transformés.

La Division des produits laitiers applique les lois relatives au classement et aux normes des produits laitiers, y compris le beurre, le fromage, la poudre de lait et la crème glacée.

La Division des produits végétaux applique les lois et règlements relatifs aux semences, aux aliments du bétail, aux engrais et aux produits antiparasitaires, fait des inspections sur place et dirige des laboratoires d'essai régionaux.

La Division de la protection des végétaux est responsable, en vertu de la loi sur les insectes destructeurs et les ennemis des plantes, d'empêcher l'entrée ou la dissémination au Canada d'insectes ou de maladies qui s'attaquent aux plantes, de certifier exemptes de maladies ou de parasites les plantes exportées et de certifier les pommes de terre de semence.

La Section des consommateurs aide à favoriser le bon usage des produits agricoles canadiens grâce aux expériences de cuisson et de conserve pratiquées par ses économistes ménagères.

La Section du transport et de l'entreposage applique la loi sur les installations frigorifiques qui autorise le versement de subventions pour la construction d'entrepôts frigorifiques publics. Des inspecteurs surveillent aux principaux ports canadiens la manutention des denrées destinées à l'exportation.

Office de stabilisation des prix agricoles.—L'Office de stabilisation des prix agricoles, composé de trois membres, applique la loi sur la stabilisation des prix agricoles qui a remplacé en mars 1958 la loi sur le soutien des prix agricoles. Il y a aussi un comité consultatif de dix cultivateurs ou représentants d'organismes agricoles. La loi oblige à soutenir les prix de neuf produits: bovins, porcs et moutons; fromage, beurre et œufs; le blé, l'avoine et l'orge produits hors de la juridiction de la Commission canadienne du blé.

La stabilisation peut emprunter trois formes: achat d'un produit agricole au prix prescrit; paiement compensant la différence entre le prix moyen du marché et le prix prescrit; ou autre paiement aux producteurs destiné à maintenir le prix prescrit. Les prix de stabilisation sont fixés à 80 p. 100 au moins des prix moyens du marché au cours des 10 années précédentes. Tout produit naturel ou traité peut être désigné et le prix de soutien peut se fonder sur n'importe quel pourcentage du prix de base. Il est tenu compte des conditions locales et du coût de production pour fixer le prix de soutien qui est valable pour douze mois.

Les dépenses nettes de l'Office du soutien des prix agricoles jusqu'à la fin de mars 1958 se totalisaient à \$100,073,260. Les achats et ventes considérables du gouvernement lors de l'épidémie de fièvre aphteuse en 1952 ont amené les États-Unis à interdire les porcs et bovins du Canada et se sont traduits par une perte de 70 millions de dollars. Le solde (30 millions) représente le coût des divers programmes de soutien depuis 1946 (pommes, pommes de terre, haricots blancs secs, miel, poudre de lait écrémé, fromage cheddar, beurre de beurrerie, œufs en coque et volailles). Le nouvel Office a pris en charge un stock entreposé de 68 millions de livres de produits avicoles et laitiers et de 88,754 caisses d'œufs.

L'Office a été autorisé à soutenir le beurre de beurrerie canadien de premier choix pour une période de 12 mois, à partir du 1^{er} mai 1958, au prix de 64c. la livre à Montréal, soit environ 107 p. 100 du prix moyen décennal. Le 10 octobre, les stocks étaient d'environ 88 millions de livres au regard de 34 millions un an plus tôt. Le fromage aussi a bénéficié d'un prix de soutien plus élevé que le prix moyen décennal. Le 1^{er} mai, le gouvernement